



Institut suisse de droit comparé  
Schweizerisches Institut für Rechtsvergleichung  
Istituto svizzero di diritto comparato  
Swiss Institute of Comparative Law

# 28

## ISDC's Letter

Mars 2011

Edition: **Lukas Heckendorn Urscheler, Alfredo Santos.**

Contributeurs : **Alberto Aronovitz, Anne Marit Mann, Annelot Peters, Alfredo Santos.**

### Sommaire

- Droit de la famille et des personnes
- Droit des contrats
- Droit des consommateurs
- Droit des sociétés
- Droit d'auteur
- Droit de l'environnement
- Droit fiscal
- Droit pénal
- Droit judiciaire
- Droits de l'homme
- Droit international privé

### Actualité de l'Institut

- Publications
- Agenda

### Information

Pour être personnellement informé de la parution de l'ISDC's Letter, merci d'adresser un e-mail à : **Marie Papeil**.

Les liens Internet proposés dans l'ISDC's Letter sont actifs à la date de sa publication, nous ne garantissons pas leur pérennité.

### Editorial

Chères amies et chers amis de l'Institut

Tout d'abord, nous avons le plaisir de vous annoncer la nomination par le Conseil fédéral de la Professeure **Christina Schmid en tant que directrice de notre Institut**. Madame Schmid occupe cette fonction depuis le 1<sup>er</sup> mars 2011. Nous formulons nos meilleurs vœux pour que ses nouvelles responsabilités lui apportent de nombreuses satisfactions professionnelles.

Le premier numéro de l'ISDC's Letter de l'année 2011 reflète plusieurs nouveautés dans le droit de la famille (mariage homosexuel, ratifications de la Convention du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants). La constitutionnalité du droit civil paraît être un autre sujet d'actualité, puisque les instances dans nos pays voisins au sud et à l'ouest ont eu affaire à la question. Les conclusions du Conseil constitutionnel et de la Corte Suprema di Cassazione diffèrent quant à leur pouvoir d'amendement jurisprudentiel d'une norme adoptée par leur législateur respectif. Enfin, la facilitation d'échange d'information en matière commerciale, fiscale et d'état civil a fait l'objet d'une nouvelle réglementation dans plusieurs pays.

Nous nous permettons enfin de vous rendre attentif aux prochaines manifestations organisées par l'Institut : **La journée DIP**, les journées turco-suisse ainsi que **Religiös-Kulturelle Varianz des Familien- und Erbrechts**.

Les éditeurs

# Sommaire

---

## Droit de la famille et des personnes

---

### Allemagne

#### Deutsch-Französischer Wahlgüterstand

Das Bundeskabinett hat am 02. Februar 2011 den **Gesetzentwurf** zur Umsetzung des durch das am 04. Februar 2010 bilaterale Abkommen zwischen Deutschland und Frankreich über den deutsch-französischen Wahlgüterstandes beschlossen. Das Gesetz soll dazu dienen, Problemen entgegenzuwirken, die sich bisher für deutsch-französische Ehepaare oder eingetragene Lebenspartner aus den Unterschieden zwischen dem deutschen und dem französischen Güterrecht ergaben. Auch deutsche Paare, die in Deutschland leben, und in Frankreich lebende französische Paare können den Güterstand wählen. Zwar orientiert sich der Wahlgüterstand an der deutschen Zugewinnsgemeinschaft, es besteht jedoch eine Reihe von Besonderheiten, die von der französischen Regelung beeinflusst sind. Am 04. Februar 2011 wurde der Regierungsentwurf im Bundesrat eingebracht.

### Espagne

#### Etat civil – changement de sexe

L'instrument de ratification de la Convention relative à la reconnaissance des décisions constatant un changement de sexe signée à Vienne le 12 septembre 2000 a été publié dans le journal officiel le 11 février 2011 (**BOE Núm. 36 Sec. I. Pág. 14547**)

Source : **CIEC**

### France

#### Mariage homosexuel – interdiction

Les articles 75 et 144 du Code civil prévoient le mariage entre un homme et une femme, saisi d'un recours en inconstitutionnalité de ces deux normes,

le Conseil constitutionnel a déclaré dans un jugement (Décision n° 2010-92 QPC du 28 janvier 2011) que ces articles étaient conformes à la Constitution et que le pouvoir de les amender est réservé au législateur comme prévu à l'article 34 de la Constitution.

Source : **Conseil constitutionnel**

### Malte

#### Code civil – Filiation

Le Président de la République a promulgué, le 21 décembre 2010, l'**Act No. XXIII of 2010** portant amendement de l'établissement de la filiation dans le Code civil. Cet amendement concerne spécifiquement la paternité du mari de la mère et la déclaration de paternité.

#### Responsabilité parentale – protection des enfants

Le 14 décembre 2010, le Président de la République a **promulgué l'acte de ratification** de la *Convention du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants*.

### Pays-Bas

#### Responsabilité parentale – protection des enfants

Les Pays-Bas ont ratifié, le 31 janvier 2011, la *Convention du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants*. La Convention entrera en vigueur pour la partie européenne du Royaume, pour la partie des Caraïbes du Royaume (Bonaire, St. Eustatius et Saba), et pour Curaçao le 1<sup>er</sup> mai 2011. Avec cette ratification, les Pays-Bas deviennent le 30<sup>ème</sup> Etat partie à la Convention de La Haye de 1996.

Source: **Conférence de La Haye de droit international privé**

## USA

### Couples homosexuels

Le 23 février l'Etat d'Hawaï a adopté une loi sur les unions civiles pour les couples homosexuels (**Senate Bill 232**). L'union civile accorde à ces derniers les mêmes droits et devoirs que les couples hétérosexuels, sans cependant leur accorder le droit au mariage. La loi entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Hawaï rejoint l'Illinois et le New Jersey qui connaissent l'institution de l'union civile pour les couples homosexuels. Le Massachusetts, le Connecticut, l'Iowa, le Vermont, le New Hampshire, le District of Columbia connaissent l'institution du mariage homosexuel, en Californie la question est litigieuse devant les tribunaux. Rhode Island, New York et le Maryland reconnaissent le mariage homosexuel conclu dans d'autres Etats. Enfin, la Californie, l'Oregon, le Nevada, Washington, Hawaï, le Maine, le District of Columbia et le Wisconsin connaissent l'institution du partenariat domestique avec des différences quant aux droits des partenaires.

Source: **National Conference of State Legislatures**

## Droit des contrats

---

### Italie

#### Compte courant – intérêts composés

La Corte Suprema di Cassazione en sections civiles unies a confirmé dans un arrêt (**Cass., sez. un., 2 dicembre 2010, n. 24418**) sa jurisprudence selon laquelle une clause insérée dans un contrat d'ouverture de crédit en compte courant prévoyant une capitalisation trimestrielle en faveur de la banque était nulle et contraire à l'article 1283 du Code civil italien sur l'anatocisme. Dans le cas d'espèce, le contrat prévoyait une capitalisation annuelle en faveur de détenteur du compte et trimestrielle en faveur de la banque. Dans son analyse juridique de la clause contractuelle, la Cour a maintenu la validité de la capitalisation annuelle en faveur du client, mais a refusé de modifier la capitalisation trimestrielle en annuelle en faveur de

la banque et jugé que cette dernière n'avait droit qu'à un intérêt simple.

## Droit des consommateurs

---

### Espagne

#### Prêts, crédits hypothécaires – registre d'entreprises

Le Décret royal (Real Decreto) 106/2011 du 28 mars a été publié dans le journal officiel (**BOE Núm. 36 Sec. I. Pág. 14592**). Ce décret porte création d'un registre étatique d'entreprises prévu par la **Loi 2/2009 du 31 mars** par laquelle on règle les contrats de prêts ou crédits hypothécaires conclus par des consommateurs et des intermédiaires. Cette loi fixe aussi le montant minimum d'assurance responsabilité civile ou de garantie bancaire obligatoire pour qu'une entreprise puisse exercer l'activité de prêt ou crédit hypothécaire.

## Droit des sociétés

---

### Espagne

#### Registre – civil – commerce

Le Portugal et l'Espagne ont conclu un accord sur l'accès à l'information en matière de Registre civil et de commerce (entré en vigueur le 17 février 2011 - **BOE Núm 48 Sec. I. Pág. 22528**). Cet accord permettra aux autorités compétentes des parties à l'accord d'échanger des informations afin de vérifier des faits inscrits dans leurs Registres civils respectifs. En outre, l'accord a pour but de créer les conditions (création d'un portail internet) permettant, aux personnes physiques et juridiques des parties à l'accord, d'accéder à l'information de leurs Registres de commerce respectifs.

## France

### Conseil d'administration – composition

La loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle (loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011) a été publiée dans le Journal officiel du 28 janvier 2011. Cette loi modifie le Code de commerce en introduisant des directives précises concernant la représentation des deux sexes dans les conseils d'administration. En effet, la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 40 % dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé et, à l'issue de la plus prochaine assemblée générale ayant à statuer sur des nominations, dans les sociétés qui, pour le troisième exercice consécutif, emploient un nombre moyen d'au moins cinq cents salariés permanents et présentent un montant net de chiffre d'affaires ou un total de bilan d'au moins 50 millions d'euros. Dans ces mêmes sociétés, lorsque le conseil d'administration est composé au plus de huit membres, l'écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe ne peut être supérieur à deux. Ce même principe a été introduit dans la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public.

Source : [Legifrance](#)

## Droit d'auteur

---

### Israël

#### Tort moral

Le Tribunal de district de Tel-Aviv a jugé, le 31 janvier 2011, que l'auteur d'un ouvrage écrit conjointement avec un autre avait droit, outre des dommages-intérêts matériels, à une indemnisation pour tort moral. Dans le cas d'espèce, l'un des auteurs a publié l'ouvrage écrit à deux avec son seul nom et par la suite a nié le fait qu'il avait écrit conjointement, ce qui avait causé à l'autre auteur une grande souffrance.

Source : [News1](#) (en hébreu)

## Droit de l'environnement

---

### Allemagne

#### Kinderlärm als schädliche Umweltbeeinträchtigung

Nachdem es aufgrund von Geräuschemissionen durch Kinderlärm immer wieder zu Klagen z.B. gegen Kindertagesstätten wegen „schädlicher Umweltbeeinträchtigungen“ nach dem Bundesimmissionsschutzgesetz kam, will die Bundesregierung das Immissionsschutzrecht nunmehr dahingehend reformieren, dass von Spielplätzen oder Kindertagesstätten ausgehender Kinderlärm nicht mehr wie von anderen Quellen erzeugter Lärm behandelt werden darf. Sie will damit ein klares Signal für eine kinderfreundlichere Gesellschaft setzen.

Quelle: [Bundesumweltministerium](#)

### Portugal

#### Amiante

Le Parlement portugais a adopté une loi ([Lei n.º 2/2011 de 9 Fevereiro](#)) prévoyant l'enlèvement de tous les produits qui contiennent de l'amiante et qui sont présents dans les bâtiments, installations et équipements publics. Le Gouvernement dispose un délai d'une année, à compter de l'entrée en vigueur de la loi, afin de mener à bien cette tâche.

## Droit fiscal

---

### Portugal

#### Echange d'information

Le décret du Président de la république (Decreto do Presidente da República n.º 17/2011 de 25 de Fevereiro) portant ratification de l'accord entre le Portugal et Andorre sur l'échange d'information en matière fiscale a été publié dans le journal officiel ([Diário da República, 1a série – N.º 40-25 de Fevereiro de 2011, 1169](#)).

## Echange d'information

L'accord signé, le 13 mai 2010 à George Town, entre le Portugal et les Iles Caïman portant échange d'informations en matière fiscale a été ratifié par le Président de la république (Decreto do Presidente da República n.º 18/2011 de 28 de Fevereiro) et publié dans le journal officiels (**Diário da República, 1a série – N.º 40-28 de Fevereiro de 2011, 1197**).

## Droit pénal

---

### Italie

#### Exécution - peine de prison – domicile

La loi relative à l'exécution à domicile des peines de prison qui ne sont pas supérieures à une année (Legge 26 novembre 2010, n. 199) a été publiée dans le journal officiel (**Gazzetta Ufficiale N. 281 de 1 Dicembre 2010**). Cette norme prévoit un certain nombre d'exceptions à son application, en particulier pour les récidivistes. En outre, cette loi modifie deux articles du Code pénal en ajoutant une nouvelle circonstance aggravante (article 61) et durcit la peine sanction en cas d'évasion (article 385).

### Portugal

#### Corruption active – passive

Le Parlement a adopté une loi (**Lei n.º 4/2011 de 16 de Fevereiro**) portant amendement du Code pénal (corruption d'un agent public) et de la loi sur les crimes commis par des personnes exerçant une fonction politique (**Lei n.º 34/87 de 16 de Julho**). Cet amendement prévoit un durcissement de la peine.

## Droit judiciaire

---

### Belgique

#### Saisies - faillites

Le fichier central des avis de saisie, délégation, cession et règlement collectif des dettes, est entré en vigueur le 28 janvier 2011. Cette base de données est unique en Europe et donne un aperçu détaillé de toutes les procédures mentionnées précédemment. Elle est non seulement une amélioration importante pour les huissiers de justice, mais également pour l'organisation des services judiciaires et des barreaux.

Source : **Le Moniteur belge**

## Droits de l'homme

---

### Espagne

#### Disparitions forcées

L'instrument de ratification de la **Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées** (New York, 20 décembre 2006) a été publié dans le Journal officiel (**BOE Núm 42 Sec. I. Pág. 18254**).

## Droit international privé

---

### Italie

#### Citoyen étranger – jouissance des droits civils

L'article 16 du Titre préliminaire du Code civil italien prévoit que le citoyen étranger jouit des droits civils accordés aux citoyens italiens à condition que la réciprocité soit garantie. Le principe de réciprocité, selon Corte Suprema di Cassazione, ne s'applique pas lorsque les droits de l'homme sont en cause. La Cour est arrivée à cette conclusion dans un arrêt, **Cass. 11 gennaio 2011, n. 450**, en procédant à une analyse de l'article 16 susmentionné à la lumière de

l'article 2 de la Constitution, qui prévoit la garantie des droits inviolables de l'homme sans distinction de nationalité, et du principe de la hiérarchie des normes. Le cas d'espèce concernait la demande en réparation d'un dommage introduite par une mère de nationalité albanaise suite à la mort de son fils dans un accident de circulation en Italie.

# Actualités de l'Institut

---

## Publications

---

Viennent de paraître dans les Publications de l'Institut suisse de droit comparé :

***Comparative Law and Hybrid Legal Traditions***

Lausanne, 10-11 September 2009  
Vol. 67, Schulthess, 2010.

***Successions internationales***

Réflexions autour du futur règlement européen et de son impact pour la Suisse  
Actes de la 22<sup>e</sup> Journée de droit international privé du 19 mars 2010 à Lausanne  
Vol. 68, Schulthess, 2010.

## Agenda

---

**XXIII<sup>e</sup> Journée de Droit international privé** : *La révision du Règlement 44/2001 - (Bruxelles I) - quelles conséquences pour la Convention de Lugano?*  
8 avril 2011

**Journées Turco-Suisses 2011**

6 & 7 mai 2011

**Religiös-kulturelle Varianz des Familien- und Erbrechts**

Samstag, 21. Mai 2011, 9.00 – 17.00 Uhr  
Universität Zürich